

	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 001

TRAVAIL EN HAUTEUR + HARNAIS

Public

Toute personne étant appelée à utiliser un harnais pour effectuer un travail en hauteur.

Prérequis

Etre apte médicalement
Etre âgé de 18 ans
Comprendre, savoir lire et écrire le français

Objectif de la formation

Utiliser un harnais en sécurité lors d'opération de travail en hauteur.

Objectif pédagogique

Etre capable :

- D'accéder en sécurité à un poste de travail en hauteur sur un site équipé (ligne de vie, point fixe)
- D'utiliser les EPI en sécurité

Durée

1 journée soit 7 heures

Horaires

8h30-12h00 13h30-17h00 (adaptable)

Effectif par session

De 2 à 15 personnes

	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 001

Encadrement

Formateur expérimenté et recruté suivant le cahier des charges de l'organisme de formation

Moyens Pédagogiques et techniques

Pédagogie adaptée au public

Alternance entre apports théoriques et mises en situations pratiques

Salle de cours équipée

Programme

Théorie

- ↳ Règlementation
- ↳ Prévention contre les risques de chutes de hauteur
- ↳ Moyens d'accès et postes de travail protection collective
- ↳ Les postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques

Pratique

- ↳ Le port du Harnais
- ↳ Mise en place d'une ligne de vie

Modalités d'évaluation des acquis

QCM en fin de formation

Sanction visée

Attestation de formation + Attestation de compétence

Modalité de financement

Directement par les Entreprises / OPCA / CPF / Financement Pôle Emploi / Particuliers

Calendrier / Inscription / Tarification

Nos formations étant dispensées à la demande, nous consulter pour les disponibilités et l'obtention d'un devis.

Contact

Madame ROULIN Valérie – email : controlelevage@gmail.com – Tél : 06.89.09.30.62

	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 001

Traitements des appréciations

Une enquête de satisfaction est remise à chaque stagiaire à la fin de chaque formation.
 Vous avez la possibilité de contacter AFNOR CERTIFICATION pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 Juin 2015 et la possibilité de déposer un avis sur <https://procontact.afnor.org/>